



RAPPORT DE GESTION

2018

Rencontre/Acteurs du
Territoire, Institutions
**CONSTRUCTION DE SOLUTIONS
PARTENARIALES**

Vivre ensemble

Parents acteurs
Citoyenneté
Redonner la parole
Créativité

Rencontre/Parents-Professionnels
**EDUCATION POPULAIRE, CAFES
PARENTS, CONFERENCES, CO-
EDUCATION**

Mutualisation

Innovation &
Expérimentation

Recherche de baisse
des coûts, d'impact
social et
environnemental

Qualification, montée
en compétences des
professionnels et des
bénévoles

Formation

Rencontre/Interstructures - INTERACTION, PROJETS COLLABORATIFS, COOPERATIFS + Mission RR

Vivre ensemble

Rencontres interstructures



Conférences
Réunions d'information

Animation,
Accompagnement
Partenariats



Formations 2018
Pôle Ressources

Mutualisation

S.A.G.A.



Formation

Comment vous aider à mettre en valeur les plus-values de notre réseau auprès de vos partenaires locaux?

Vivre ensemble

- Interventions de bénévoles en AG?
- Commissions sur territoires?

Comment faire pour augmenter la participation sur des formations partagées professionnels/parents?

Qu'attendez-vous de l'ACEPP33/47 en plus?

Mutualisation

- Pôle ressources (remplacement, poste ménage,...)?
- Achats groupés?
- Accompagnement juridique?

(Commission Formation)

Formation

Comment faciliter les échanges en micro-réseaux?

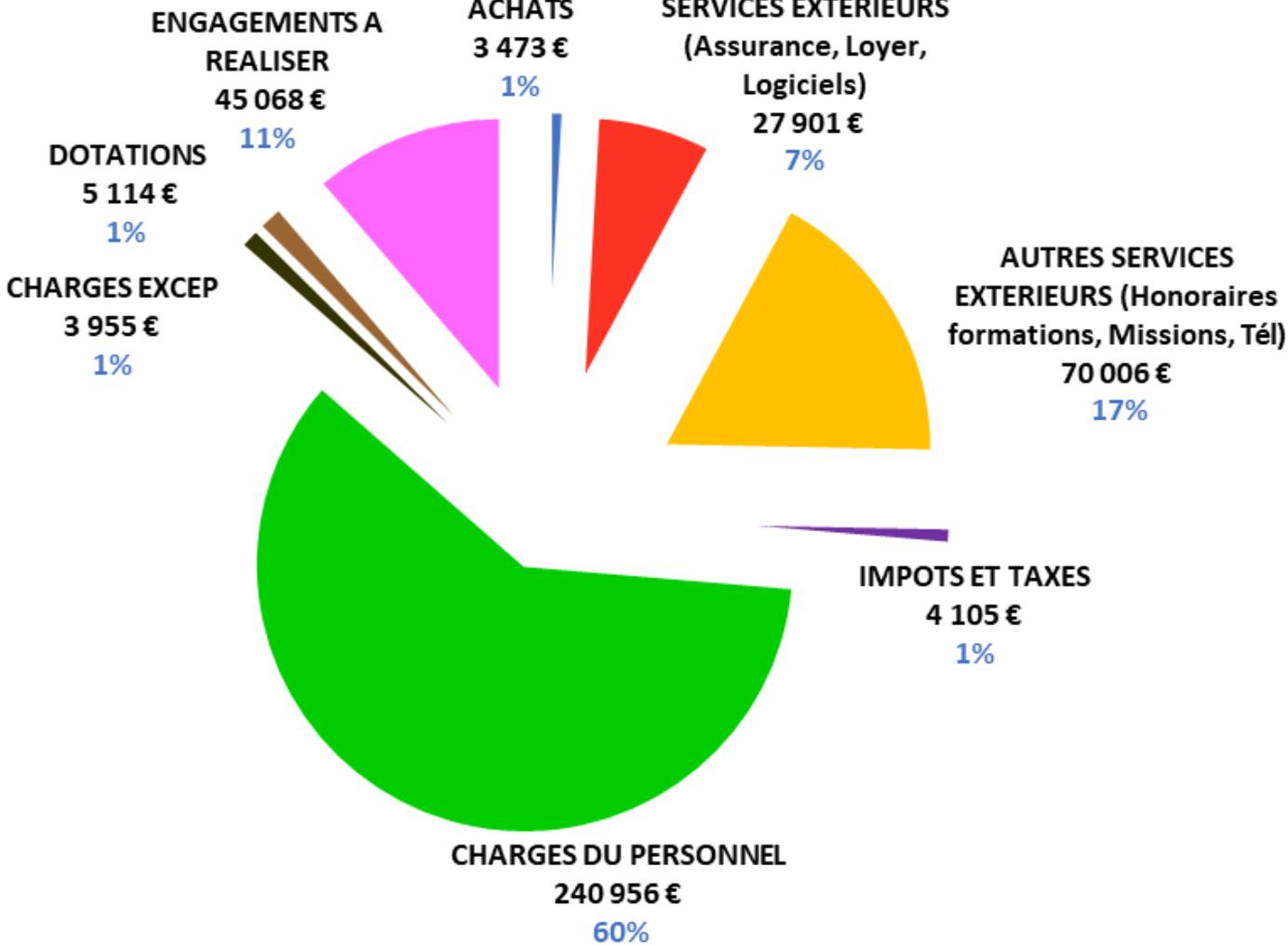


RAPPORT FINANCIER
COMPTE DE RESULTAT
& BILAN 2018
PRÉVISIONNEL 2019

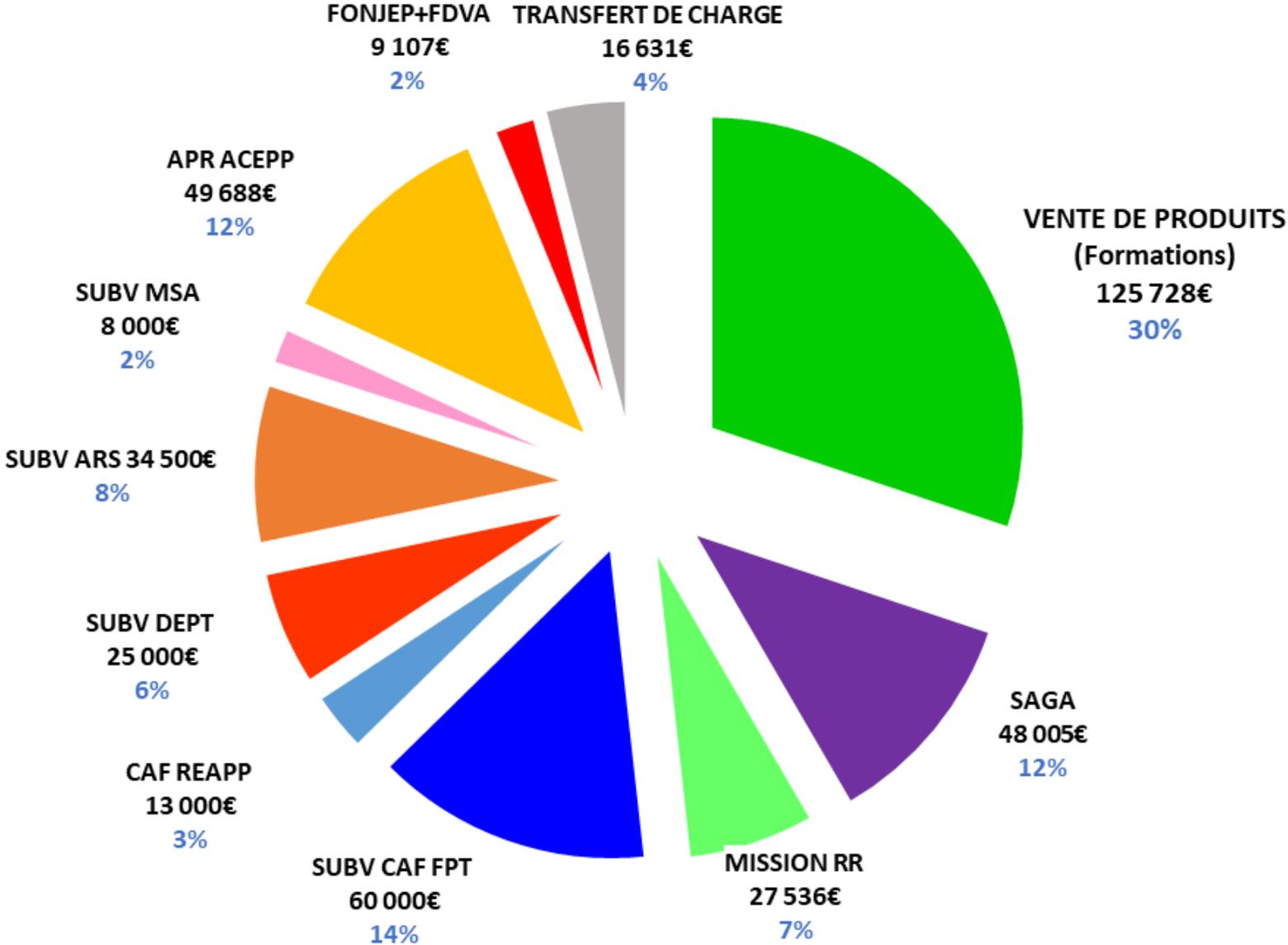
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2018	PRODUITS	2018
60-ACHATS	3 473	E DE PRODUITS FINIS-PRESTATIONS DE S	201 269
		Formations	125 728
61-SERVICES EXTERIEURS	27 901	SAGA	48 005
Loyers, assurance,maintenance		Poste RR CPNEF+REFACT	27 536
		74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	149 607
		FONJEP	7 107
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 006	FNDVA	2 000
Honoraires formations	55 206	Département	25 000
		ARS	34 500
Mission pub recep déplct tel...	14 800	MSA	8 000
63-IMPOTS ET TAXES	4 105	CAF FPT	60 000
		CAF REAPP	13 000
64-CHARGES DU PERSONNEL	240 956		
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	2 105	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	49 688
PERTES CREANCES	2 105	Reversement cotisations ACEPP/33-47	24 188
67-CH EXCEPTIONNELLES	1 850	Ligne Appui à l'animation du Réseau	25 500
68-DOTATION	50 182	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 347
AMORTISSEMENTS	625		
CREANCES DOUTEUSES	3 046	79-TRANSFERT DE CHARGES	13 721
PROV /RISQUES	1 443	REPRISE /AMORT	1 563
ENGAGEMENTS A REALISER	45 068		
TOTAL DES CHARGES	400 578	TOTAL DES PRODUITS	417 195
			16 617

LES CHARGES 2018



LES PRODUITS 2018



ANALYSE DU BUDGET 2018

La présentation de la situation financière de notre Association et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 sont dans les comptes annuels de l'Association joints au présent rapport.

- Par rapport à 2017, les produits d'exploitation ont augmenté de 12.03 % soit un montant de 44 652 € et les charges d'exploitation ont augmenté de 11,61 % soit 46 466€.
- La masse salariale et les charges patronales avec les impôts et taxes s'élèvent à **245 061€** et représentent 61% des charges d'exploitation. Elles sont en diminution de 50 403 € du fait de la suppression des postes :
 - Animatrice/formatrice du réseau à temps partiel fin 2017 non remplacé en 2018
 - Chargée de communication-Animation de réseau temps plein fin avril 2018

RÉSULTAT POSITIF : 16 617 €

Le résultat d'exploitation s'élève à 62 189€, le résultat financier à 197 € et le résultat exceptionnel à -702 €.

Sont inscrits en fonds dédiés une partie des financements obtenus en 2018

REAPP pour 11 248€ et ARS pour 33 820 € soit 45068 € pour des actions à réaliser en 2019

FONDS PROPRES €

La situation financière présente des réserves pour **34 576 €**. Ce poste de réserves constitue la seule ressource propre de l'association à long terme. Ces réserves sont utilisées pour financer le fonds de roulement : celui-ci est nécessaire pour absorber les décalages de trésorerie entre les versements des recettes et les dépenses de l'exercice.

L'association n'a pas contracté d'emprunt sur la période.

L'actif immobilisé net s'élève à **712€** et comprend essentiellement les agencements et installations dans les structures (Travaux). Le total des actifs est de **152 411€**

La situation de trésorerie s'élève en fin d'exercice à **96 755€**.

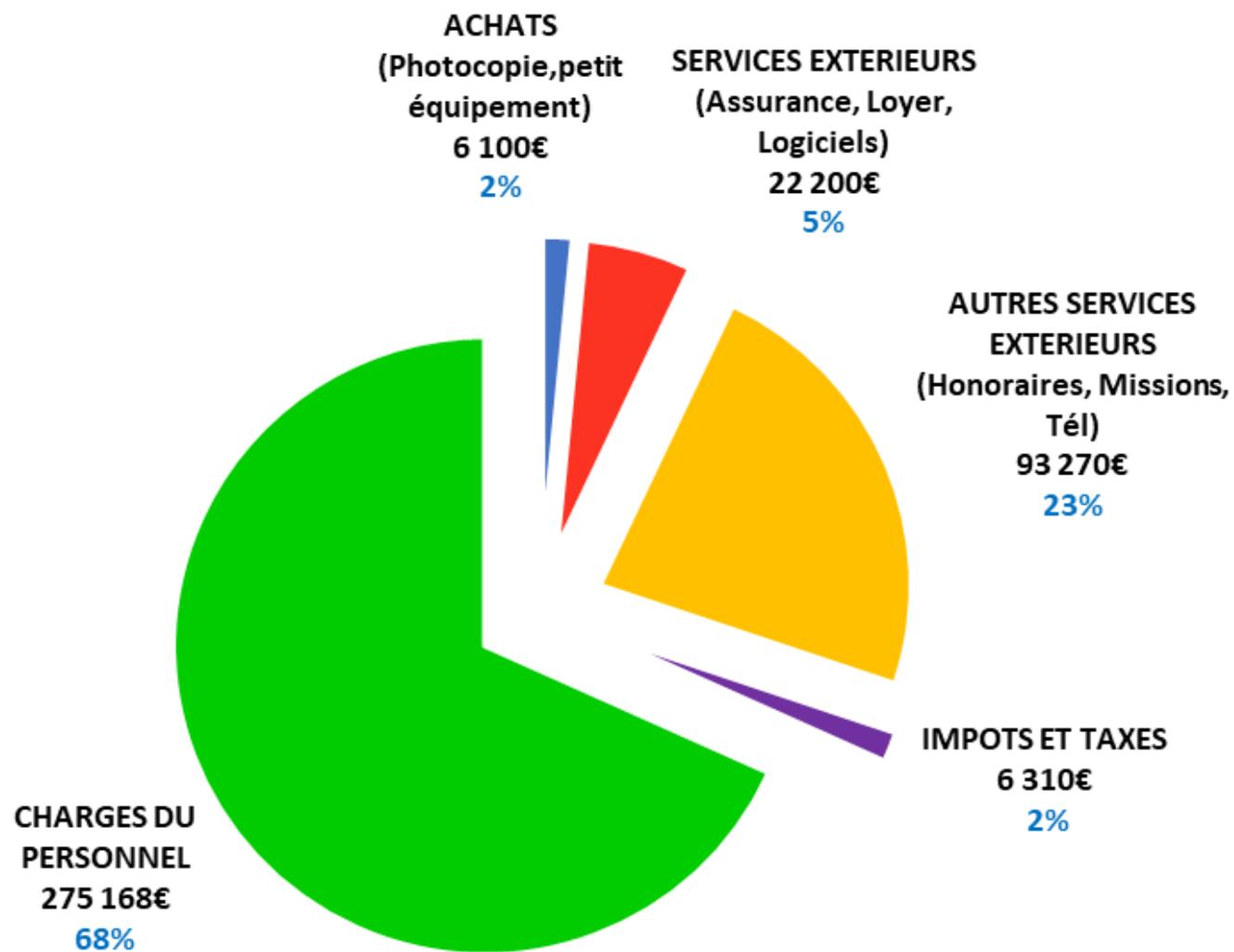
BILAN

ACTIF en euros			PASSIF en euros		
Intitulé	N-1 2018	N-2 2017	Intitulé	N-1 2018	N-2 2017
Immobilisations incorporelles			Fonds propres		
Frais d'établissement			Capital ou fonds associatifs		
Frais de développement			Autres		
Concession brevets et droits similaires			Réserves	17 959	46 463
Fonds de commerce			Report à nouveau		
Autres					
Immobilisations incorporelles	712	1 337	Résultat de l'exercice	16 617	-28 504
Immobilisations corporelles	712	1 337	Autres fonds associatifs	34 576	17 959
Terrains					
Constructions/Bâtiment			Subvention d'investissement		
Travaux			Provisions réglementées		
Autres					
Immobilisations corporelles			Provisions pour risques et charges	19 062	18 119
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes			Fonds Dédiés	45 068	
Immobilisations Financières					
Participations mises en équivalence			Dettes financières supérieures à 1 an		
Autres immos financières					
TOTAL EMPLOIS STABLES			TOTAL RESSOURCES STABLES	64 130	18 119
Stock et en cours			Dettes financières inférieures à 1 an		
Clients et comptes rattachés	47 965	56 566	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 297	11 576
Autres créances	5 927	28 793	Dettes fiscales et sociales	29 994	56 766
Valeurs mobilières de placement			Autres dettes	12 414	
Disponibilités	96 757	17 205			
Charges constatées d'avance	1 050	519	Produits constatés d'avance		
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	151 699	103 083	TOTAL DES RESSOURCES D'EXPLOITATION	53 705	68 342
TOTAL ACTIF	152 411	104 420	TOTAL PASSIF	152 411	104 420

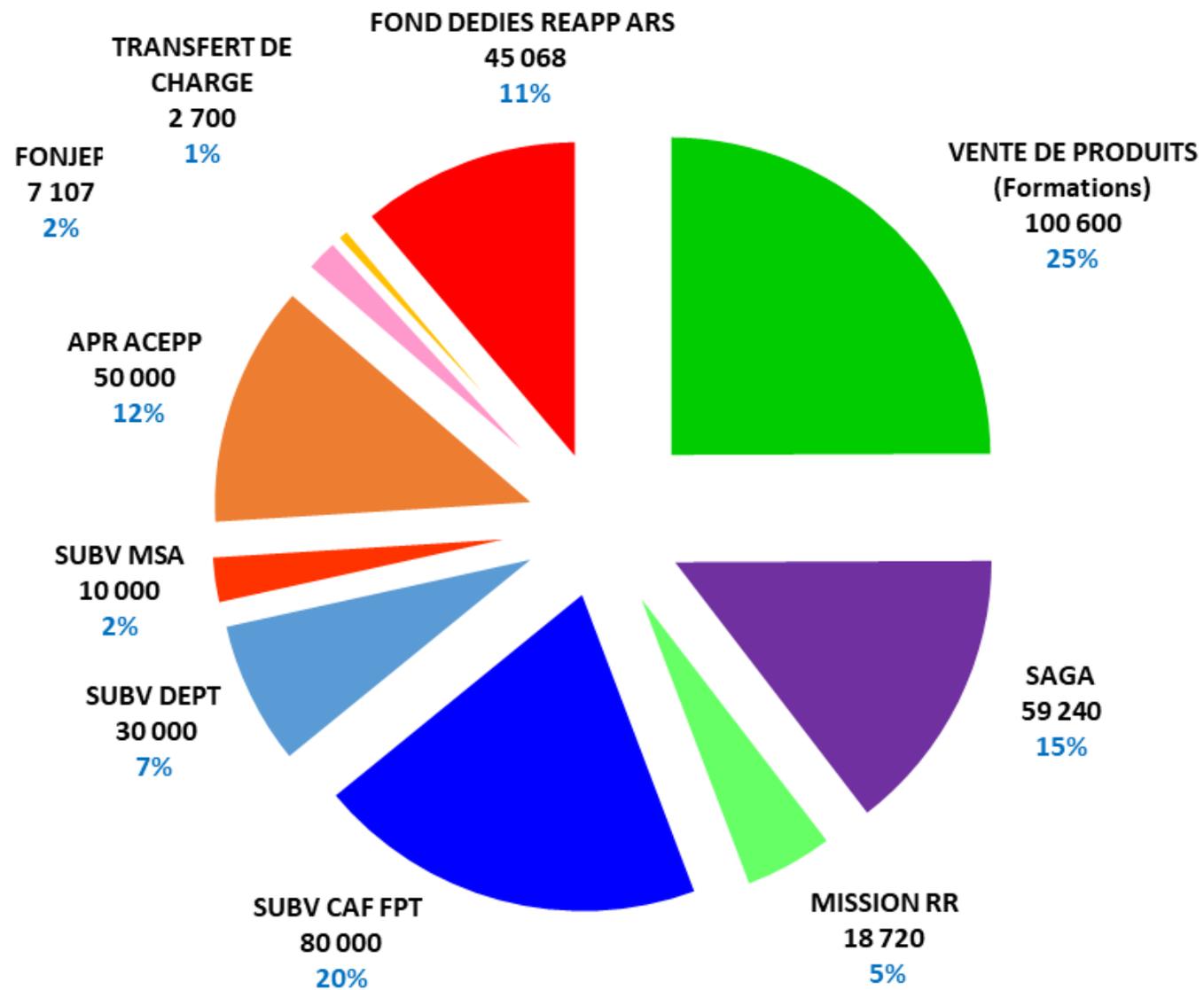
PREVISIONNEL 2019

CHARGES	2019	PRODUITS	2019
60-ACHATS	6 100,00		178 560,00
		Formations inter	55 000,00
		Formations intra	35 000,00
		Analyse de Pratique.	10 600,00
61-SERVICES EXTERIEURS	22 200,00		
Loyers, assurance, maintenance		SAGA	59 240,00
		Poste RR CPNEF	18 720,00
		74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	127 107,00
		Etat	
		FONJEP	7 107,00
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	93 270,00		
Honoraires formations CAC	70 730,00	Département	30 000,00
		MSA	10 000,00
		CAF	
Mission pub recep déplct formation tel...	22 540,00	Fds Publics et territoire	80 000,00
		CMSO	
63-IMPOTS ET TAXES	6 310,00	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000,00
		Reversement cotisations ACEPP/33-47	25 000,00
		Ligne Appui à l'animation du Réseau	25 000,00
64-CHARGES DU PERSONNEL	275 168,00	77 - Produits excep	
		78 - Engagement réalisé (Fonds dédiés)	45 068,00
		ARS + REAPP 2018	45 068,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		79-TRANSFERT DE CHARGES	2 700,00
		Remboursement frais de déplacements	
68-DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	387,00		
TOTAL DES CHARGES	403 435,00	TOTAL DES PRODUITS	403 435,00

LES CHARGES 2019



LES PRODUITS 2019



Éléments constitutifs du prévisionnel 2019

- Diminution des charges

- Personnel

Le poste Administratif Formations-SAGA créé en cdd fin 2018 est maintenu en CDI.

- Accompagnement par un tiers pour le départ à la retraite de la Directrice
Réorganisation des temps de travail et missions.

- Report des actions REAPP non réalisées en 2018

- Report du financement de l'ARS obtenu fin décembre pour un démarrage de l'action en 2019

De nouvelles inquiétudes dans un contexte associatif déjà fragilisé....

Les contraintes réglementaires et budgétaires existantes, les incertitudes quant à l'application de la nouvelle COG, les tensions avec le secteur privé lucratif ont contribué ces dernières années à la fragilisation du secteur associatif de la petite enfance voir à la remise en cause des valeurs qu'il défend pour un accueil de qualité.

• **la loi du 10 août 2018**, dite ESSOC « pour un Etat au Service d'une SOciété de Confiance » comporte un article 50 habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances « toute mesure relevant du domaine de la loi afin de faciliter l'implantation, le développement et le maintien de modes d'accueil de la petite enfance ».

Cette ou ces ordonnances devront intervenir dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication de la loi, soit **avant le 11 février 2020**.

Le nouveau texte de la DGCS de mai 2019 *

- Un cadre plus simple pour une offre d'accueil plus riche - Travaux de simplification du cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant.
- **Pour les parents** : plus de transparence, plus de confiance et une offre plus riche (propositions 1 à 5)
- **Pour les professionnels** : un cadre sécurisant et plus de perspectives d'évolution (Propositions 6 à 10)
- **Pour les gestionnaires et les porteurs de projets** : plus de simplicité au quotidien et dans l'instruction des dossiers (propositions 11 à 15)

*** Pour les adhérents de l'Acepp un webinaire est disponible sur le site ainsi que les textes de référence sur la loi et les différents positionnements.**

L'ACEPP, comme l'Uniopss, sont favorables à la démarche qui consiste à harmoniser les normes applicables aux modes d'accueil afin de garantir un accueil de qualité à tous les enfants et parents (quelles que soient les modalités d'accueil retenues) et de faciliter l'implantation, le développement et le maintien des modes d'accueil de la petite enfance.

Le positionnement de l'ACEPP Nationale actuel, par rapport aux négociations en cours avec la DGCS diffère du collectif « Pas de bébé à la consigne »

il est de :

- Ne pas se mobiliser sur le terrain de la manifestation tant que la phase de consultation-concertation n'est pas terminée. Chaque adhérent est évidemment libre d'agir en fonction de sa propre analyse des enjeux à ce jour.
- Poursuivre le travail engagé pour refaire une contribution écrite avant le 15 juillet avec consultation des adhérents.
- Être vigilant dès la rentrée quand la rédaction des ordonnances va réellement s'engager (date limite février 2020).

Les points positifs

- **l'instauration de Comité départemental des services aux familles** piloté par le Préfet. Au niveau national concertation par le HCFE (Haut conseil de la famille et de l'Age)
- **l'obligation de l'application de la Charte nationale** pour l'accueil du jeune enfant pour tous les modes d'accueil collectifs ou individuels;
- **La mise en œuvre du Cadre National** pour l'accueil du jeune enfant
- **le travail autour des référents santé** et l'encadrement de la prise de médicaments.
- **Les mesures pour les assistants maternels** : droit du travail; médecine du travail ; lieux d'exercice.
- **l'analyse de la pratique** (6h par an)
- **pas de remise en cause du 40/60** et de l'approche diplômes
- **faciliter les remplacements** pour tous les professionnels PE.
- Guichet unique pour les porteurs de projet

Les points de vigilance

→ **La modification des missions des RAM en RPE relais petite enfance:** Rôle d'information, d'orientation et d'appui des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil, collectif ou individuel, un rôle en matière d'éveil et de socialisation des enfants, un rôle de professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile (accès à la formation continue et analyse de pratique)

Les animateurs des RPE risquent d'être plus "occupés" à accueillir et guider les familles.

→ **La limite des 2 heures :** Présence d'1 prof pour 4 enfants tôt le matin et/ou le soir pendant 2h (propositions 5 ; 8)

→ **La surface de 7m² par enfant** sans la pièce de motricité de 20m²(proposition 12)

Les points de vigilance accrue

→ le fait qu'une assistante maternelle puisse être toute seule avec 6 enfants (proposition 8)

→ le plafond des micro-crèches pas précisé (10, 12 ou 16 Places) (proposition 14)

Interpellation du réseau Acepp pour recueillir leur avis sur 2 points à 2choix

- → **le ratio pour le taux d'encadrement** (proposition 15-A)
 1. 1 adulte pour 5 enfants jusqu'à 18mois et 1pour 8 enfants au-delà
 2. 1 adulte pour 6 enfants quelque soit leur âge.
- → **le calcul du surnombre** (proposition 15-C)
 1. La possibilité d'accueillir simultanément jusqu'à 20% d'enfants en plus à condition de ne pas dépasser un taux d'occupation hebdomadaire de 100%
 2. La possibilité d'accueillir simultanément jusqu'à 15% d'enfants en plus, dans la limite de 20 heures / semaine à répartir selon les besoins d'accueil identifiés, sans obligation d'avoir un taux d'occupation hebdomadaire en-deçà de 100% de la capacité d'accueil horaire autorisée.

Soyez vigilant! afin de répondre au questionnaire de l'ACEPP, qui remontera nos positions auprès de la DGCS le 15 juillet 2019.



Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers...

[Stéphane Hessel](#)

Il ne suffit pas de se demander : "Quelle planète laisserons-nous à nos enfants ? " il faut également se poser la question : "Quels enfants laisserons-nous à notre planète ? »

[Pierre Rabhi](#)